



## CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 21 - séance du 24 juin 2015

Présidence : M. Claude Risch

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mai 2015
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. a) **Préavis municipal no 04/2015** : Compte 2014  
b) Rapport de la commission de gestion
7. a) **Préavis municipal no 02/2015** : relatif au remplacement de l'installation de chauffage de la Maison de Commune de Goumoens-la-Ville  
b) Rapport de la commission ad'hoc  
c) Rapport de la commission des finances
8. a) **Préavis municipal no 03/2015** : relatif au remplacement de l'installation de chauffage de l'ancien collège d'Eclagnens  
b) Rapport de la commission ad'hoc  
c) Rapport de la commission des finances
9. Elections statutaires
10. Propositions individuelles
11. Divers.

M. Claude Risch, Président, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à chacun. Il passe sans attendre la parole à la secrétaire pour le point 1) :

### 1. Appel

Mesdames et Messieurs Auberson David, Beerens Yves, Bezençon Sylviane, Bolomey Rémy, Cusanelli Giuseppe, Duperrex Philippe, Freiermuth Daniel, Gulizia Rosina et Staub Marcel se sont excusés. Mesdames et Messieurs Bezençon Cyril, Gonzalez Guillaume, Joseph Véronique, Laforge Marine et Mermoud Paul sont absents. Membres présents : 20.

### 2. Approbation de l'ordre du jour

Dans son rapport sur la gestion des comptes 2014, la commission de gestion souhaite déposer deux motions. Le Président, après examen des textes, propose de renvoyer et de traiter ces deux demandes sous un point 9) de l'ordre du jour, sous la forme d'une motion et d'un postulat. Les élections statutaires seront ainsi vues en point 10), les propositions individuelles en point 11) et les divers en point 12). Il n'y a pas de remarque, l'ordre du jour modifié est ainsi accepté.

### 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mai 2015

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 18 mai 2015 avec la convocation du jour. La discussion est ouverte. M. Vincent prend la parole et déclare qu'il s'était excusé. Le point 1) Appel sera ainsi modifié. Il n'y a pas d'autre remarque. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

### 4. Communications du bureau

Concernant l'approbation du nouveau règlement du Conseil communal, le Président s'est renseigné auprès de Monsieur le Préfet concernant la marche à suivre. Ce dernier lui a confirmé que le projet de nouveau règlement doit être soumis dans un premier temps à la Municipalité, qui le transmet au Canton et qui, s'il est validé, doit faire l'objet d'un préavis soumis à un contrôle par une commission ad'hoc du Conseil et à l'approbation du Conseil.

Le Président passe ensuite la parole à la Municipalité :

### 5. Communications de la Municipalité

Mme Annie Marguerat :

- Déchèterie : donne quelques chiffres concernant la fréquentation des lieux – les horaires seront peut-être revus, notamment pour la tranche horaire du jeudi 18h00-19h00 où la fréquentation est faible.
- Jeudi dernier, nous avons échappé à un incendie intentionnel de forêt. Des allume-feu avaient été placés à divers endroits, heureusement que l'alerte a pu être donnée à temps par M. Jean-Daniel Moix.

M. Jean-Luc Bezençon :

- La date du 11 novembre 2015 avait été fixée pour l'étude du budget et l'arrêté d'imposition 2016. Cependant, la date limite d'envoi pour l'arrêté d'imposition a été fixée au 30 octobre. Une séance du Conseil doit par conséquent être fixée avant cette date. Celle du mardi 27 octobre est retenue, par contre, le 11 novembre est maintenu.
- M. le Syndic revient sur le point 11) du procès-verbal de la dernière séance concernant une intervention de Mme Marine Laforge au sujet des problèmes de parcage rencontrés à Eclagnens. Le seul moyen d'intervenir, c'est d'amender les contrevenants, mais pour cela, les places de parc doivent être légalisées. Malgré plusieurs avertissements, la situation perdure. Le Syndic précise que le règlement prévoit 2 places de parc par appartement, par conséquent, pour les deux nouveaux appartements loués à Eclagnens, il est nécessaire d'avoir 4 places. Il y en a donc en suffisance, mais des voitures « ventouses » occupent régulièrement les places attribuées.

M. Pascal Jaermann :

- Le grand tilleul de Goumoens-le-Jux est malade, il faudra par conséquent l'abattre prochainement.

Les communications municipales n'amenant pas de commentaire particulier, le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour :

6. a) Préavis municipal no 04/2015 : Comptes 2014  
et  
b) Rapport de la commission de gestion

Chaque conseiller a reçu le rapport de la Municipalité sur les comptes et la gestion pour l'année 2014, ainsi que les comptes. Le Président souhaite la bienvenue à la boursière, présente ce soir pour les éventuelles questions sur les comptes 2014. Le document municipal (commentaires sur le résultat comptable 2014) est passé en revue. Notons que le budget présenté au Conseil l'année dernière était équilibré avec un très léger excédent de revenus (Fr. 705.70). Le bouclage des comptes nous fait cependant constater un excédent de charges de Fr. 23'149.73 après les amortissements obligatoires.

Mme Romanens remarque qu'il n'est nulle part fait mention de la bibliothèque d'Echallens. M. Philippe Jamain répond que nous avons démissionné en début d'année car les cotisations étaient trop élevées par rapport au nombre de personnes qui fréquentaient ces lieux. Echallens a revu depuis son calcul des coûts, raison pour laquelle nous avons retiré notre démission. Aujourd'hui nous payons Fr. 2.50 par habitant, diminuant ainsi les frais de moitié par rapport à la situation antérieure.

Le Président passe ensuite la parole à M. André Strautmann pour la lecture du rapport de la commission de gestion. Celle-ci fait quelques commentaires dans son rapport, notamment :

- Demande un bouclage semestriel intermédiaire des comptes
- Adaptation du règlement de police des constructions pour la commune fusionnée de Goumoëns
- Suggère à la Municipalité de mandater un bureau d'étude qui fasse un état des lieux du réseau routier et établisse un échéancier sur plusieurs années pour une remise en état.
- Demande à la Municipalité d'entreprendre toutes les démarches utiles auprès de l'entreprise MENETREY pour obtenir le remboursement des conditions octroyées à la commune d'Eclagnens lors de l'aménagement de la place communale (rabais et escompte promis mais pas appliqués).

En conclusion, la commission de gestion prie les membres du Conseil communal d'accepter le bouclage des comptes communaux pour l'année 2014 tels que présentés par la Municipalité.

Le Président remercie la commission de gestion pour son rapport et ouvre la discussion.

Madame la boursière demande la parole au sujet de la première requête de la commission de gestion : un bouclage semestriel n'est tout simplement pas possible étant donné que les écritures de l'année écoulée sont passées en mai – juin de l'année suivante.

M. le Syndic fait également quelques remarques. En effet, en ce qui concerne les factures relatives à la réfection de la place d'Eclagnens, les choses ont été menées de façon peu satisfaisantes ! Concernant le réseau routier, il relève que les travaux sont entrepris en fonction des moyens financiers. L'Exécutif sait qu'il y a des tronçons à rénover et a pris bonne note des remarques.

La parole n'étant plus demandée, le Président propose de passer au vote les comptes 2014. Ceux-ci sont approuvés unanimement. Il remercie la Boursière pour son travail, ainsi que la Municipalité pour la qualité de son rapport.

7. a) **Préavis municipal no 02/2015** : relatif au remplacement de l'installation de chauffage de la Maison de Commune de Goumoens-la-Ville  
b) Rapport de la commission ad'hoc  
c) Rapport de la commission des finances

Chaque conseiller a reçu le préavis municipal au préalable. Pour répondre aux nouvelles exigences fédérales en la matière, les citernes à mazout enterrées doivent obligatoirement être à double parois pour éviter tous risques d'écoulement dans le sol. Un délai pour assainir la citerne de la Maison de Commune, qui date de 20 ans, a finalement été fixé au 31 mai 2015 (délai supplémentaire octroyé pour la fin de l'été 2015). Son coût s'élèverait à Fr. 10'000.00. En raison de l'âge de la chaudière et même si cette dernière est encore conforme aux normes OPAIR, la Municipalité a opté pour un changement d'énergie, soit le gaz. La Municipalité demande par conséquent au Conseil l'octroi d'un crédit de Fr. 25'000.00 pour effectuer ces travaux, montant qui pourrait être financé par le biais des liquidités courantes (amortissement sur 10 ans).

Le Président prie la commission ad'hoc, composée de Mme Anne-Marie Romanens, de M. Bernard Bezençon et de M. Rémy Bolomey de faire lecture de son rapport. M. Bernard Bezençon prend la parole et invite en conclusion les membres du Conseil d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de la chaudière par une installation à gaz et d'octroyer pour cela un crédit de Fr. 25'000.00.

Le Président passe ensuite la parole à M. Vincent pour la lecture du rapport de la commission des finances qui abonde dans le même sens que la commission ad'hoc.

Le Président ouvre la discussion, tout en constatant que les deux commissions approuvent le préavis municipal. La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

- 8) a) **Préavis municipal no 03/2015** : relatif au remplacement de l'installation de chauffage de l'ancien collège d'Eclagnens  
b) Rapport de la commission ad'hoc  
c) Rapport de la commission des finances

Concernant l'installation de chauffage de l'ancien collège d'Eclagnens, la Municipalité de Goumoens a été informée que les émissions polluantes dépassaient les valeurs limites fixées par les normes OPAIR. Un délai au 31 mai 2015 était imparti pour procéder à son assainissement. Pour des raisons économiques, la Municipalité n'avait pas souhaité effectuer ces travaux en même temps que la création de deux appartements au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment. Notons qu'une vanne en attente de gaz naturel avait été installée au milieu des années 2000 lors de travaux de restauration des routes. L'Exécutif est consciente que l'option « gaz » n'est pas forcément meilleur marché mais elle répond à la volonté de l'époque des habitants de la commune d'Eclagnens et elle est plus en phase avec la protection de l'environnement.

Le montant total des travaux est estimé à Fr. 30'000.00 en tenant compte du devis retenu (entreprise Del Moro Sàrl à Echallens), de la taxe d'introduction, de la plus-value pour corps-de-chauffe ainsi que du poste « divers et imprévus ». Comme pour le préavis précédent, la Municipalité propose de financer ces travaux par le biais des liquidités courantes (amortissement sur 10 ans).

M. Bernard Bezençon fait lecture du rapport de la commission ad'hoc, qui a les mêmes conclusions que le rapport de la commission des finances lu par M. Alexandre Vincent : elles proposent aux membres du Conseil communal d'octroyer le crédit demandé de Fr. 30'000.00 et de procéder aux travaux.

Le Président ouvre la discussion. Il n'y a pas de remarque ni de question. A l'unanimité le Conseil approuve le préavis municipal no 03/2015.

## 9) Motion et postulat de la commission de gestion

En préambule, le Président rappelle les différences qu'il existe entre une motion et un postulat : une motion ne peut porter que sur des sujets de compétence de décision du Conseil ; en cas d'acceptation d'une motion déposée, la Municipalité se doit de présenter un préavis. Concernant l'acceptation d'un postulat, portant sur un sujet relatif à des compétences municipales, l'Exécutif doit faire un rapport sur le sujet.

### 9.1) Motion

Le Président demande à M. André Strautmann de faire lecture de la motion de la commission de gestion. Cette dernière demande à la Municipalité d'étudier la création d'un groupe de travail afin de se pencher sur la forme que devrait prendre l'organisation de la commune pour la législature suivante. Selon la commission, la difficulté de trouver une certaine stabilité dans la composition de la Municipalité, l'augmentation continue du travail administratif et de la réglementation à laquelle la commune doit faire face rend nécessaire l'anticipation d'une telle réorganisation. Des pistes sont données telles que fusion avec une autre entité, externalisation de certaines tâches, etc.

Le Président ouvre la discussion et demande si 5 membres au moins souhaitent transmettre cette motion à une commission avant d'entrer en matière sur le traitement de la motion? La parole n'étant pas demandée, l'entrée en matière sur la motion est effective.

M. le Syndic demande la parole. Un tour de table au sein de l'actuelle Municipalité n'a pas encore été fait afin de savoir si les membres allaient se représenter ou pas. Il note cependant un désintérêt général et propose de faire le point sur la question lors de l'assemblée communale prévue le 3 décembre prochain en vue des élections 2016. M. Fritz Aeschbach pense qu'un peu plus de professionnalisme serait une des pistes à étudier et appuie la motion.

La parole n'étant plus demandée, le Président propose de passer au vote pour une prise en compte ou non de cette motion : par 9 voix contre 5 et avec 6 abstentions, la motion est refusée.

### 9.2) Postulat

M. André Strautmann est ensuite invité par le Président à faire lecture du postulat de la commission de gestion, qui concerne la prochaine échéance de la convention passée avec la société DESA. La résiliation doit être notifiée au plus tard le 30 novembre 2015. La commission demande à la Municipalité de résilier la convention actuelle puis d'élaborer un cahier des charges qui devrait ensuite faire l'objet d'un appel d'offres pour les différentes filières de retraitement, la liste des matières recyclées, la méthode d'indexation et la mise à disposition des bennes.

M. André Strautmann précise que le but n'est pas d'arrêter la collaboration avec DESA, mais c'est d'apporter plus de transparence. Après discussion sur la raison d'aller dans le sens de la commission de gestion, le Président met un terme au débat et invite les conseillers au vote. Par une majorité de voix, le postulat est accepté (4 voix contre et une abstention). Il est donc soumis à la Municipalité pour l'élaboration d'un rapport d'ici le mois de décembre.

## 10) Elections statutaires

Le Président, constatant l'absence du Vice-président pour raisons de santé, demande à l'assemblée si elle s'oppose à ce qu'il pilote lui-même l'élection du Président. Il se représente volontiers pour une année supplémentaire, la dernière de cette législature. Il n'y a pas d'autre candidat. Les membres présents le reconduisent dans sa mission par des applaudissements. M. Claude Risch remercie les conseillers et les informe que le Vice-président est également intéressé à poursuivre son mandat. M. Philippe Duperrex est élu tacitement pour une année supplémentaire.

Quant aux scrutateurs et scrutateurs suppléants, il n'y a que Mme Dominique Martin Fahrni qui est présente ce soir. Le Président propose de la nommer scrutatrice avec M. Cyril Bezençon, scrutateur assidu. M. Guillaume Gonzalez, absent, passe ainsi suppléant. M. Michel Glauser se dit intéressé et remplace ainsi Mme Rosina Gulizia, également absente, en tant que scrutateur suppléant.

Madame Séverine Maison ayant démissionné, il reste à élire un ou une remplaçante à la commission de gestion ainsi qu'à la commission SIEGEO. Il n'y a pas de volontaire pour la commission de gestion, M. André Strautmann passe ainsi membre, sans qu'il y ait un suppléant. Pour la SIEGEO, M. Bernard Bezençon se met volontiers à disposition en tant que suppléant. M. Rémy Bolomey passe ainsi membre avec M. Marcel Staub.

#### 10) Propositions individuelles

Ce point tombe faute de matière.

#### 11) Divers

M. Pierre Turin demande à quoi en est le dossier de M. Aeschbach ?

Le Syndic prend la parole et informe l'assemblée que la procédure (PPA) est toujours en cours mais que la situation est moins urgente au vu des événements économiques défavorables (abandon du cours plancher face à l'euro).

M. Fritz Aeschbach prend la parole. La construction est en effet différée (probablement jusqu'en 2017), d'où l'importance de poursuivre les démarches en vue de l'acceptation d'un PPA. L'entreprise a décidé d'investir dans un premier temps dans l'achat d'une nouvelle machine de presque 2 millions.

M. Aeschbach poursuit sur un sujet différent : il faut absolument analyser la circulation pour accéder à la déchèterie. Il craint qu'un jour il y ait un accident ! D'autre part, avec les nouvelles constructions qui se sont faites en face de l'usine, des problèmes de parcage sont apparus.

M. Bernard Bezençon constate que les 3 villages ont des règlements différents en matière de police des constructions et demande quand une uniformisation va se faire ? M. le Syndic répond que le dernier règlement a été accepté à Goumoens-la-Ville en juin 2011. Il pourrait s'appliquer à l'ensemble de la commune sans que l'on doive replancher sur une nouvelle mouture. Reste maintenant à faire accepter cet état de fait par le Canton !

La discussion n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, le Président, après avoir souhaité un Bon Anniversaire au Syndic, clôt les débats à 22h15. M. le Syndic invite l'assemblée à partager un moment de convivialité autour d'une collation.

Le Président:

La Secrétaire: